



RECRUTEMENT DRH



DONNEZ DU SENS À VOTRE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU DÉFI PROFESSIONNEL
DANS UN ENVIRONNEMENT PORTEUR DE VALEURS ET DE SENS ?
RENNES VILLE & MÉTROPOLE PEUT DEVENIR VOTRE NOUVELLE TERRE D'ACCUEIL !

Travailler dans nos collectivités vous offre de réels avantages pour concilier vie professionnelle et personnelle. Découvrez-les et rejoignez-nous !

LES VALEURS QUI NOUS ANIMENT

> Proximité

Rejoignez une collectivité proche de ses habitant·es et de son territoire.

> Solidarité

Solidaires dans nos missions, nous construisons un projet commun et partagé.

> Engagement

Nous portons les valeurs du service public et accompagnons les grandes transitions sociales et écologiques du territoire.

> Intelligence collective

Expert·es de nos métiers, nous croisons nos regards et nos compétences au bénéfice du territoire et de ses habitant·es.

REJOIGNEZ- NOUS POUR :

- > Faire partie d'un collectif bienveillant de plus de 5 300 collègues travaillant au service des citoyen·nes.
- > Donner du sens à votre expérience professionnelle en choisissant un emploi parmi plus de 300 métiers dans tous les secteurs d'activité.
- > Participer activement au développement de notre territoire.

> Bénéficier des perspectives d'évolution professionnelle via une offre de formation complète et des possibilités de mobilité interne.

> Participer aux nombreux événements internes : conférences, visites de services, ateliers, expositions.



NOUS SOMMES DES COLLECTIVITÉS :

- > Responsables et engagées sur le plan social et environnemental.
- > Mobilisées en faveur de l'égalité femmes/hommes.
- > Favorisant l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et l'insertion professionnelle des jeunes.
- > Prônant les valeurs d'autonomie, de bienveillance et de responsabilité au sein des équipes.

ET BENEFICIEZ DE NOMBREUX AVANTAGES !



ÉQUILIBRE VIE PRO ET PERSO



Nous vous offrons :

- > La possibilité de télétravailler (jusqu'à 2,5 jours par semaine) pour les métiers qui le permettent.
- > Différents régimes de temps de travail pouvant ouvrir droit à RTT (ex. 15 jours de RTT par an pour 37h30 hebdo).
- > Des autorisations d'absences spéciales pour des événements de vie personnelle (garde d'enfant malade, mariage, naissance).
- > Une possibilité d'ouvrir un Compte Épargne Temps (CET).

PRIME EXCEPTIONNELLE



- > Une allocation vacances annuelle de 1 016,83€ brut (pour les titulaires) / 1 040,27€ brut (pour les contractuels).

AIDES AUX TRANSPORTS ET À LA RESTAURATION



- > Une offre de restauration au choix : titres déjeuners dématérialisés d'une valeur de 8 € par jour dont 4,70 € pris en charge par l'employeur, et/ou accès à des restaurants administratifs (diverses formules à moins de 6 € le repas).
- > Un plan de déplacement avantageux pour venir au travail en transport en commun (participation de l'employeur à hauteur de 75% de l'abonnement) ou en vélo, trottinette ou covoiturage (des équipements gratuits pour les utilisateurs des trottinettes, vélo, 30 tickets STAR gratuits et versement d'une indemnité kilométrique vélo).



DES PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES



Notre collectivité offre un accès à des prestations sociales et familiales diversifiées du CNAS (Comité National d'Action Sociale):

- > Solidarité : aides pour les enfants en situation de handicap, secours exceptionnels, aide précarité énergétique, prêts.
- > Aides financières du quotidien : tickets CESU, chèques cadeaux, aides événements de vie, séjours vacances, réductions commerciales.
- > Enfants : aides garde jeunes enfants, Noël, accueil loisirs.
- > Vacances : plan épargne, chèques vacances, aides aux séjours, réductions commerciales.
- > Culture et loisirs : cinéma, spectacles, forfait sport, réductions abonnements, chèques lire, chèques culture.

www.cnas.fr

AIDES FAMILIALES ET SANTÉ



Nous vous proposons des aides familiales financières adaptées à vos besoins (sous conditions) :

- > Aide à la garde d'enfants.
- > Aide aux loisirs et séjours (centre de loisirs, colonies de vacances).
- > Aide pour les parents d'enfants porteurs de handicaps.
- > Indemnité de changement de résidence.

L'employeur participe également aux frais de votre complémentaire santé et de votre prévoyance (maintien de salaire en cas d'arrêt maladie) :

- > votre mutuelle santé (de 5 à 25 €/mois selon le quotient familial (QF))
- > votre prévoyance (10 €/mois).

UNE OFFRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS



- > L'association sportive interne avec son offre de 33 activités sportives : www.asmunicipauxrennesmetropole.fr



11 rue Kléber - 35000 Rennes
Tél : 02 23 62 12 39
www.metropole.rennes.fr



Nos offres d'emploi